

20 MAI 2019



Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (40)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (28)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. SIMON Michel (Cahors) – retard - arrivé à 20h20, Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors-procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Mobilités

Objet : Prorogation de la Délégation de Service Public liée à l'exploitation des transports publics urbains du Grand Cahors – Autorisation de signature de l'avenant de prorogation

A été adopté à l'unanimité

Affiché au  
Délégation n° 08 GRAND CAHORS le :  
20 MAI 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-08\_16\_05\_2019-BF  
Regu le 17/05/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 16 mai 2019**  
**Rapporteur : Romuald MOLINIE**

Direction des Mobilités

**Objet : Prorogation de la Délégation de Service Public liée à l'exploitation des transports publics urbains du Grand Cahors – Autorisation de signature de l'avenant de prorogation**

Mesdames, Messieurs,

Par convention de Délégation de Service Public (DSP) prenant effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors a confié l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains « Evidence » à la société VERDIÉ, pour une durée de six ans.

Cette convention a fait l'objet de six avenants dont aucun n'a porté sur la durée.

Cette convention arrivant donc à échéance le 30 juin 2019, le Grand Cahors s'est interrogé sur la poursuite ou le changement du mode d'exploitation des transports urbains. C'est dans ce contexte que des études préalables au lancement d'un nouveau contrat d'exploitation des transports urbains ont été engagées au cours de l'année 2018 et ce, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée au groupement ESPELIA-EREA CONSEIL (MAPA n°18-044).

Ces études devaient permettre qu'un nouveau contrat (concession ou marché public), soit conclu à l'issue de la délégation de service public susvisée. Toutefois, la défaillance de la société EREA Conseil, placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de RENNES en date du 30 janvier 2019, a conduit le Grand Cahors à conclure un avenant au marché n°18-044, positionnant ESPELIA en qualité de mandataire principal. La société ESPELIA s'est ensuite appuyée sur la société TECURBIS – en qualité de sous-traitant - pour finaliser la partie technique.

Cet incident a eu pour conséquence un retard certain dans l'analyse des besoins et donc dans la mise en œuvre du choix de contractualisation. En effet, ce travail technique approfondi devait permettre de définir au mieux les besoins du Grand Cahors en matière d'évolution de son système de transports publics et d'encadrement contractuel de cette prestation externalisée.

A l'issue des études précitées, le Grand Cahors a ainsi fait le choix de recourir à un marché public pour l'exploitation des transports publics urbains du Grand Cahors plutôt qu'à un contrat de concession, afin d'encadrer cette prestation d'exploitation du service de transport collectif urbain du territoire. Il a en outre été décidé d'améliorer le service rendu aux usagers avec, cette fois, la mise en place de la gratuité des transports publics urbains.

Cependant, un démarrage du nouveau contrat au 1<sup>er</sup> Juillet 2019 apparaît matériellement impossible.

C'est pourquoi une prorogation du contrat actuel a été sollicitée auprès du délégataire en place, jusqu'au 31 octobre prochain soit une durée de 4 mois, étant entendu que cette prorogation a vocation à assurer la continuité du service public et ce, outre la notification du prochain marché public, jusqu'à son démarrage.

A ce jour, il est prévu que les conditions d'exécution du contrat restent strictement inchangées et que la contribution financière forfaitaire à verser sur cette période de prorogation soit calculée sur la base du contrat en cours.

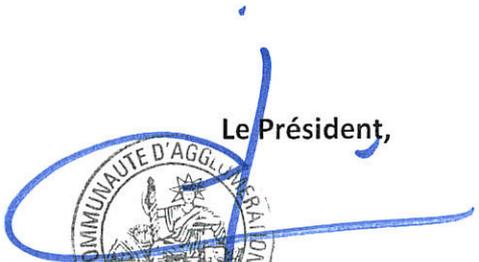
Un avenant dont copie jointe, actant ces principes doit donc intervenir entre le Grand Cahors et l'entreprise VERDIÉ.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le projet d'avenant permettant la prolongation de la délégation de service public en cours avec la société VERDIÉ pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et ce, jusqu'au 31 octobre 2019 ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant susvisé ainsi que les éventuels avenants de prorogation nécessaires et l'ensemble des documents afférents à cet avenant ;
- c- De dire que les dépenses sont inscrites au budget annexe des transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE  
